COMPTE RENDU DU CHS-CT DU 17 JUIN 2020

Un CHS-CT s'est tenu le 17 juin 2020 en mode audio-conférence.

Un seul point figurait à l'ordre du jour :

- la reprise de l'accueil.

Deux déclarations liminaires ont été lues en début de séance : une par les élus Solidaires et une par l'intersyndicale FO-DGFiP et CGT Finances Publiques.

Le Directeur a tout d'abord apporté des réponses à un certain nombre de points évoqués dans les liminaires.

L'accueil du public étant déjà effectif sur certains sites, nous avons déploré que cette réunion n'intervienne pas avant l'ouverture au public. Le directeur a répondu que la date de ce CHS-CT était tout à fait appropriée, que le fait qu'il intervienne après un ou deux jours d'ouverture permet d'avoir du recul et de prendre le cas échéant des mesures correctives sur les faits constatés.

Il se dit favorable à la réouverture la plus large possible, mais indique qu'il y a des mesures à prendre en conséquence.

Il a ajouté que, compte tenu des conditions dans lesquelles la campagne IR s'est tenue, **« l'accueil du public traditionnel peut être remplacé par d'autres méthodes »**. Ce que nous dénoncions dès le début de la campagne risque donc fort de se produire ! La Direction va donc bien utiliser l'expérience pour réduire l'accès à l'accueil notamment pour la prochaine campagne IR. Nous y reviendrons.

Concernant nos réserves sur le télétravail qui a été utilisé au maximum des moyens à disposition de la Direction pendant la crise sanitaire, s'il reconnaît qu'il y a des leçons à tirer, il ajoute que c'est un peu facile de tirer à vue sur le dispositif. Force est pourtant de constater, que, d'une part l'organisation du travail a été chamboulée dans certains services où des télétravailleurs ne pouvaient réaliser que certaines tâches exécutables à distance (laissant toutes les autres tâches aux agents présents), et que, d'autre part, certains chefs de service ont difficilement admis le télétravail, incitant les télétravailleurs à revenir en présentiel le plus tôt possible !

Puis l'unique point à l'ordre du jour a été abordé : la reprise de l'accueil physique

Comme aucun document n'a été communiqué aux élus en CHS-CT relatif aux protocoles mis en place sur les différents sites dans le cadre de l'ouverture au public, **FO DGFiP** a tout d'abord indiqué qu'il aurait souhaité disposer d'un protocole normé pour l'ensemble des sites. Le Directeur a répondu que chaque site étant différent, chaque situation est particulière ; de ce fait seuls les chefs de service sont à même de régler leur dispositif d'ouverture. La Direction estime cependant être présente et répondra à nos observations si seulement elles vont dans le sens de ses préconisations.

Le Directeur a ensuite énoncé quelques chiffres concernant la situation des agents : le taux d'agents présents (66%), le taux de télétravailleurs (11,5%) et le nombre d'agents en ASA (19,5 pour garde d'enfant et 36 pour cause de fragilité). Le directeur s'est par ailleurs interrogé, voire étonné, que 112 agents figurent dans la catégorie « autres absences » (congés annuels et congés de maladie). Ce chiffre met en évidence la fatigue extrême de nombre de collègues qui sont soit en congé, soit en arrêt de travail.

Concernant les agents en ASA pour cause de fragilité, le Directeur souhaite clairement que le Médecin de Prévention donne son aval pour la reprise des agents concernés lorsque leur médecin traitant y est favorable. Cependant le Médecin de prévention a expliqué que la procédure prévoit que les personnes fragiles sont dispensées de se déplacer (et sont en télétravail ou, à défaut en ASA), mais que ces agents peuvent reprendre s'ils ont un avis favorable de leur médecin traitant. Or ceux-ci ne sont pas en mesure de rendre un avis d'aptitude au travail ; ils peuvent juste éclairer le Médecin de Prévention. Il a indiqué qu'il préconise une reprise à temps partiel, l'agent étant le reste du temps soit en télétravail soit à défaut en ASA. Il faut d'ailleurs ajouter que d'autres

ordinateurs portables ayant été récupérés par la Direction, ils peuvent être mis à disposition d'agents en ASA pour cause de fragilité pour télétravailler.

Sur ce point, a été évoquée l'existence de collègues qui ne sauraient pas dans quelle situation ils se trouvent. Le Directeur a rappelé que si les chefs de service doivent garder le contact avec leurs agents, cette obligation incombe également aux agents qui doivent donc appeler leur chef de service.

Par ailleurs, le Directeur est revenu sur les éléments qui lui ont été communiqués suite aux deux premières journées d'ouverture au public. Selon lui, vraisemblablement la campagne IR ne va pas se poursuivre hors période : les contribuables qui se sont présentés sur ces 2 jours ne venaient pas pour une déclaration tardive. De plus, les règles de distanciation ont été respectées et aucune observation sur la fermeture prolongée les semaines précédentes n'a été faite.

Cependant, des questions sur le protocole à respecter ont été posées par les élus en CHS-CT. En effet, par exemple, si à Loudéac,il est possible d'alterner la réception sur 2 box et d'aérer l'autre box quand il est inutilisé, tel n'est pas le cas sur d'autres sites. L'obligation d'aérer le box 1/4h après réception est-elle toujours d'actualité ?

De même, **FO DGFiP** a signalé la situation particulière de l'agent en service civique à Saint-Brieuc Abbé Garnier qui aura un rôle de régulateur et qui par sa position aura du mal à faire respecter la règle de la distanciation.

Les règles de nettoyage font également débat. En effet, s'il est possible de désinfecter après le passage d'un contribuable reçu sur rendez-vous, qu'en sera-t-il en cas d'affluence ? En ce qui concerne les banques d'accueil, le Directeur a clairement indiqué que la désinfection entre chaque contribuable n'est pas nécessaire.

Le sujet du port du masque a également été évoqué.. S'il est recommandé (notamment par le Médecin de Prévention qui le préconise systématiquement), il ne saurait a priori être obligatoire. Cependant, à la demande de **FO DGFiP,** la Direction va se renseigner pour savoir si le gouvernement l'a imposé dans les locaux de l'Administration. Quoi qu'il en soit, la Direction a affirmé en avoir suffisamment à disposition

Compte tenu des questions que les agents se posent sur le protocole, la direction va envoyer un message pour rappeler les consignes de réception, notamment concernant le nettoyage qui constitue un point faible selon la Direction, mais aussi concernant l'aération et les documents remis par les usagers. Si il y a des manquements des employés de propreté ONET, comme l'a souligné la Direction, la responsabilité en incombe tout d'abord à la société elle-même qui, pour **FO DGFiP**, exploite ses agents. Comme nous l'avons réitéré à maintes reprises, nous revendiquons la réinternalisation de la mission du nettoyage et dans l'urgence, il convient d'augmenter le volume horaire de nettoyage.

Par ailleurs le Directeur a précisé que, s'agissant des plexiglas qui auraient été disposés de telle sorte que les contribuables ne peuvent poser leurs documents sur les bureaux, la décision de les disposer ainsi a été prise intentionnellement. En effet, la préférence a été faite à la distance plutôt qu'au confort de l'usager.

FO DGFiP a également évoqué le sujet de la banque d'accueil à Abbé Garnier, dont le changement était en réflexion avant la crise sanitaire. En effet il n'est ni confortable ni fonctionnel. Cependant le Directeur a répondu qu'il est inenvisageable d'engager ce type de travaux dans les conditions actuelles. Ce projet n'est pas abandonné, mais il est remis à 2021.

Puis, **FO DGFiP** a interrogé le Directeur sur la durée de la période sur laquelle les nouveaux horaires d'ouverture seraient mis en place. C'est alors que le Directeur a révélé que 2 Directeurs ont eu pour mission, suite à la crise sanitaire, de réfléchir à ce que pourrait être l'accueil physique compte tenu de ce que nous venons de vivre. Ils ont un rapport à rendre cet été. C'est dans ce cadre que le Directeur a pris l'initiative de réduire l'amplitude horaire d'ouverture au public sans rendez-vous. Dès le confinement nous anticipions sur les velléités de la DG de se servir de la situation pour justifier la réduction d'accès aux services publics en le dénonçant. Force est de constater que nous avions raison… Il a été signifié au directeur que c'est cynique de la part du Ministre de lancer la campagne IR et d'en profiter pour faire des expériences. FO DGFiP a alors déclaré que si on ne se bat pas, ce sera pire qu'avant.

Enfin, **FO DGFiP** a demandé que les messages des répondeurs téléphoniques des différents CFP soient modifiés en conséquence de la modification des horaires de réception du public. Le

Directeur a acquiescé mais a indiqué qu'il souhaiterait avoir la main pour changer ces messages. En effet la modification n'est faite que par un opérateur privé et les délais sont longs.

Puis quelques questions diverses ont été évoquées.

Il a notamment été demandé au Directeur de faire le point sur des fiches de signalement établies par certains services avant le confinement :

- situation de la trésorerie de Guingamp : des excréments de musaraignes ont été trouvés dans des goulottes et un nettoyage de ces goulottes a été effectué par une entreprise spécialisée. De plus un agent technique est intervenu dans le vide sanitaire pour poser des grilles empêchant les musaraignes d'entrer. La Direction espère avoir réglé le problème.
- situation du CSRH : la Direction indique qu'il n'y a rien de nouveau depuis le début de la crise sanitaire. Or selon des élus en CHS-CT, certains signes laissent penser que le mal-être y est toujours ressenti.
- situation du SIE de Saint-Brieuc : la psychologue du travail devait intervenir en avril ; l'action est reportée au second semestre.
- SIP/SIE de Paimpol : l'insuffisance en effectifs est palliée par des EDR. Pour ce qui concerne l'inquiétude des agents au sujet de la pérennité du site, le Directeur a répondu que le sujet de la poursuite du projet de NRP (nouveau réseau de proximité) va être évoqué en CTR (comité technique réseau) entre le DG et les organisations syndicales ce jeudi 18 juin. La fermeture du CFP de Paimpol dépend donc des décisions du DG lors de ce CTR. Nous lui avons rétorqué qu'il est pressé que le NRP se poursuive. Ce qu'il n'a pas démenti.

Il a été demandé à la Direction de bien vouloir apporter une réponse écrite aux fiches de signalement pour transmission aux collègues afin que ceux-ci puissent apporter des observations sur les réponses de la Direction.

Par ailleurs **FO DGFiP** a demandé des précisions sur l'organisation des réunions sur le mouvement local de mutation. La Direction a rappelé que toutes les organisations syndicales (OS) sont invitées à y participer. Il ne s'agit pas de préparer le mouvement avec les représentants de ces OS, mais de les inviter à évoquer certains dossiers, certaines situations. Un certain nombre d'éléments sont communiqués tels que le TAGERFIP, le nombre et la situation des postes vacants,

A ce sujet, le Directeur a précisé qu'un mouvement corrigé concernant les B doit sortir le 23/06, mais que la date prévue de publication du mouvement local (le 10 juillet) ne sera pas modifiée.

La Direction a indiqué que le rétablissement des heures écrêtées est possible jusque fin juin.

Le reste de la séance a porté sur le budget du CHS-CT. Une nouvelle commande de gel hydroalcoolique est prévue, de même que l'achat de masques pour tous les agents.

Enfin une délibération a été votée à l'unanimité des élus en fin de séance.

Vos représentants en CHS-CT :

Laurent LASSON (titulaire)

Nicole BURLOT (suppléante)

Yves LE VAILLANT (expert)